

>> ELECTIONS PROFESSIONNELLES
DANS LA FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIERE

ELECTIONS PROFESSIONNELLES

→ www.sante.cgt.fr

→ *En votant pour les candidat.e.s
présenté.e.s par la CGT, vous avez
l'assurance d'être bien défendu.e.s,
par des élu.e.s qui porteront vos
revendications tant localement
que nationalement, qu'elles soient
spécifiques ou plus générales.*



FACEBOOK :
CGT Santé Action Sociale



TWITTER :
@CgtSanteSocial



YOUTUBE :
Fédération CGT de la Santé
et de l'Action Sociale



APPLICATION MOBILE :
CGT Santé et Action Sociale

Coordonnées du syndicat

Fédération Santé et Action Sociale CGT
263 rue de Paris - Case 538 - 93515 Montreuil CEDEX - sg@sante.cgt.fr

Fédération Santé et Action Sociale CGT - 10/2018
Ne pas jeter sur la voie publique

IBODE

INFIRMIER-E DE BLOC OPÉRATOIRE
DIPLOMÉ.E D'ETAT

VOTEZ pour le progrès social

Protection et démocratie sociale
Égalité
Conditions de travail
Garanties collectives

la cgt
ÉLECTIONS
6 décembre 2018
la cgt
Fonction Publique Hospitalière

CTE CAPL
CAPD

Élections professionnelles Fonction publique
DÉCEMBRE 2018
JE VOTE CGT

IBODE INFIRMIER-E DE BLOC OPERATOIRE DIPLOMÉ.E D'ETAT

UNE PROFESSION INDISPENSABLE POUR LA PRISE EN CHARGE DES OPÉRÉ.E.S.

La mission de l'infirmier.e de bloc opératoire est la prise en charge d'une personne qui va subir un acte opératoire, ce qui nécessite la maîtrise d'une démarche de soins et de larges connaissances théoriques et pratiques pour maîtriser l'aseptise, la matériovigilance, la pharmacologie... De nouvelles technologies apparaissent (robotique, navigation chirurgicale assistée par ordinateur...). Les IBODE doivent continuellement se former à ces nouvelles techniques.

Les politiques de santé menées jusque-là ont entraîné une désorganisation des soins par la réduction des dépenses remboursées et la recherche effrénée de productivité et de rentabilité.

L'objectif est de libérer du temps médical par le transfert d'activité vers les paramédicaux.

En 2015, un décret attribuant des actes exclusifs aux IBODE a permis de faire évoluer le métier, obligeant les établissements des secteurs public et privé à former les IBODE à ces nouvelles techniques.

Depuis trop longtemps, les équipes travaillant en bloc opératoire éprouvent de grandes difficultés et se trouvent dans une situation critique face au manque de personnel et à la désorganisation du travail.

La réingénierie de la profession d'IBODE a repris en avril 2017, ainsi la formation devrait passer de 18 mois à 2 ans. Les conditions d'accès à la formation sont freinées par le manque de financement pour les étudiant.e.s et leurs non remplacements dans les services. Les effectifs des nouvelles promotions restent faibles par rapport aux besoins en IBODE dans les salles d'opérations.

La CGT constate une dégradation des conditions de travail et une difficulté dans la prise en charge optimale des patient.e.s : dépassements d'horaires, non remplacement des arrêts maladies, astreintes de nuit et de week-end, ajoutés au travail quotidien...

Le pseudo droit d'option des IBODE de la FPH en 2012 a donné le «choix» entre rester en catégorie «active» avec un départ possible à 57 ans, ou, pour quelques euros de plus, l'intégration dans la catégorie A «sédentaire» avec un rallongement de la carrière de 5 ans !

L'Ordre National Infirmier est resté muet sur la perte de reconnaissance de la pénibilité de la profession.

Le décret portant sur l'inscription automatique à l'Ordre infirmier est paru le 13 juillet 2018. Il conduit à ce que les 2/3 des IDE et IDE spécialisé.e.s soit inscrit.e.s sous la contrainte à partir du 1^{er} octobre 2018 sous peine d'exercice illégal de la profession. Risible, car la profession a rejeté l'inscription depuis 10 ans et s'est trouvée en exercice illégal depuis 2008.

La CGT rappelle son opposition aux Ordres professionnels et refuse de payer pour travailler.

Il faut repenser le travail en équipe autrement qu'en une succession d'interventions indépendantes et créer les conditions d'une véritable équipe pluridisciplinaire au service du patient opéré.

LA CGT REVENDIQUE :

- L'exclusivité de fonction
 - La revalorisation des salaires en adéquation avec la qualification du DEIBO et du grade Master
 - Le niveau de qualification et de la responsabilité engagée doivent être reconnus dans une vraie grille salariale de catégorie A équivalente pour le secteur privé
 - La reconnaissance en catégorie active de la profession par une prise en compte de la pénibilité du métier
- La reconnaissance de la qualification au grade Master
- L'annulation du décret n° 2018-596 portant sur l'inscription automatique à l'Ordre infirmier et à l'Ordre des pédicures-podologues.

**Faisons entendre notre voix,
portons haut et fort nos
revendications, défendons
notre travail avec le vote CGT aux
élections de décembre 2018.**

**LE 6 DÉCEMBRE 2018,
VOTEZ CGT !**